Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

PPCMOI LOT 3 519 050, RANG DE LA MONTAGNE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 10 mars 2026, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du PPCMOI pour le lot 3 519 050 du rang de la Montagne à Saint-Paul-d'Abbotsford;

QUE lors de la séance du 18 mars 2026, la MRC de Rouville a approuvé par la résolution 26-03-079 la conformité au SADR avec le certificat de conformité # 26-01-1160 en date du 24 mars 2026;

QUE le PPCMOI sera officiellement en vigueur ce 25 mars 2026;

QUE le PPCMOI ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 980, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce vingt-cinquième jour du mois de mars 2026.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier